



## **Bibliothèques : une ASA hebdomadaire pour tous-tes !**

Alors que la crise sanitaire s'aggrave et qu'un couvre-feu s'applique désormais à 18h partout, les attermoissements et les décisions de la DAC suscitent beaucoup d'incompréhension.

Les réticences à fermer les établissements plus tôt pour tenir compte du couvre-feu (la DAC voulait une fermeture à 18h, elle nous a accordé une fermeture à 17h30) ne vont pas.

Et en l'absence d'au moins une journée hors site (sous forme d'ASA ou autre), l'obligation rappelée de faire 38h par semaine (et le flou entretenu sur la correspondance ou non entre heure de fermeture au public et heure de départ des agents) a pour conséquence de :

- Venir travailler plus tôt (et de prendre des transports en commun le matin pendant des heures de pointe)
- Ou de continuer à travailler au-delà de 18h (dans certains établissements des collègues pourraient rester jusqu'à 19h15)
- Ou de ne pas générer de RTT (donc d'en perdre) si on ne fait pas ses 38h (donc une perte de droits pour cause de couvre-feu)

Ces trois modalités existeraient donc en fonction des directions d'établissement, ou selon les agent-e-s elles-mêmes.

Les agents dans l'incapacité de venir au travail plus tôt (dont les enfants sont en crèche ou à l'école, par exemple), n'auraient pas d'autres choix que de travailler au-delà du couvre-feu de 18h ou de perdre des RTT ! Ce n'est pas tenable pour les chef-e-s d'établissement, et c'est injuste et inégalitaire pour l'ensemble des agent-e-s.

Les décisions de l'administration relèvent d'un manque de bienveillance totalement déplacé alors que les équipes des bibliothèques sont les seules à assurer une offre culturelle depuis des mois (à la Ville les conservatoires sont rouverts depuis peu, les musées restent fermés), au prix de contraintes lourdes et d'ajustements incessants.

Sur le terrain, le refus de réduire le temps de travail (sous forme d'ASA et d'une tolérance claire et assumée par rapport aux 38h) rentrent en contradiction avec les exigences sanitaires qui visent à enrayer la circulation du virus et de ses variants plus contagieux : les équipes sont au complet dans les établissements alors que comme l'a rappelé la Mission d'Inspection Santé Sécurité Travail de la Ville le « protocole national pour assurer la santé la sécurité des salariés face à l'épidémie de COVID19 » a pour objectif la «

suppression des risques à la source, par le télétravail, et/ou par la limitation du nombre d'agents susceptibles d'être présents ou de se croiser sur le lieu de travail ».

Nous demandons la fermeture des établissements à 17h (avec départ des agents sans rattrapage d'heures) ainsi qu'une Autorisation Spéciale d'Absence hebdomadaire, ces deux mesures permettant d'assurer les contraintes sanitaires dans les établissements et d'alléger les contraintes liées à l'organisation de la vie personnelle en période de couvre-feu (contraintes particulièrement marquées pour des personnels travaillant tous les samedis et même le dimanche pour une bonne partie d'entre eux-elles).

Nous demandons une audience à Antoine Guillou l'élue adjoint en charge des personnels.

Les sections de la DAC du SUPAP-FSU et du Syndicat PACS.